



F3SCT Principale - Bayeux

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 1 sur 26

| | |
|----------|------------------------|
| Date | 12 septembre 2023 |
| Horaires | 8h30 |
| Lieu | Salle Martine DUCOURET |

Feuille de présence



Centre Hospitalier Aunay-Bayeux FORMATION SPECIALISEE EN SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL PRINCIPALE

Fiche d'émargement

Le 21 septembre 2023 à 8h30

Lieu : Salle Martine DURCOURET

Heure début de séance :

8 H 30

Heure fin de séance :

12h40

| NOM/PRENOM | SIEGE | EMARGEMENT |
|--------------------|----------------|------------|
| POIRIER LYDIE | FORCE OUVRIERE | |
| GOSSELIN RODOLPHE | FORCE OUVRIERE | |
| MIALDEA SANDRINE | FORCE OUVRIERE | |
| LOSTANLEN CLAIRE | FORCE OUVRIERE | |
| LEQUERTIER NELLY | FORCE OUVRIERE | |
| BRIARD MAXIME | FORCE OUVRIERE | |
| LARCHER VANESSA | FORCE OUVRIERE | |
| GUILLAUME LUDIVINE | FORCE OUVRIERE | |
| RENEE CHRISTELLE | FORCE OUVRIERE | |
| OLLIVIER MICKAEL | CGT | |
| BERNARD NADINE | CGT | |
| LEPOULTIER Maxime | CFDT | |



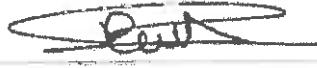
F3SCT Principale - Bayeux

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 2 sur 26

Les membres suppléants

| NOM/PRENOM | SIEGE | EMARGEMENT |
|-------------------|----------------|---|
| LEPETIT MAGALI | FORCE OUVRIERE | |
| LECOEUR PATRICIA | FORCE OUVRIERE | |
| VILLERET LAETITIA | FORCE OUVRIERE |  |

| | | |
|--------------------|----------------|---|
| MOREAU LAURENCE | FORCE OUVRIERE | |
| FRIGOT SANDRINE | FORCE OUVRIERE | |
| LABONNE ALINE | FORCE OUVRIERE | |
| CASTEL CHARLINE | FORCE OUVRIERE | |
| REPÈL ISABELLE | FORCE OUVRIERE | |
| MICHALAC SANDRINE | FORCE OUVRIERE | |
| LEBAS DELPHINE | CGT |  |
| FILEUX MAGALI | CGT |  |
| PLANTARD ANNABELLE | CFDT |  |



F3SCT Principale - Bayeux

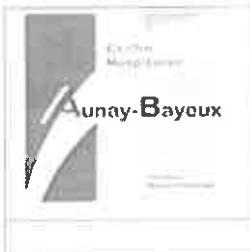
COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 3 sur 26

Les autres participants

| NOM/PRENOM | EMARGEMENT |
|-------------------------------------|--|
| MARIE FREDERICK | DIRECTEUR |
| RIVAT-CACLARD VERONIQUE | DIRECTEUR DES SOINS |
| SINANG NOELLE | DIRECTEUR POLE FINANCIER |
| RUIZ LISSETTE | DTMP |
| MESNAGE ISABELLE | DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES PRESIDENTE PAR INTERIM |
| NEAU AURELIE ou son représentant | DIRECTION DSEL |
| CARIDROIT Valérie | REPRESENTANT CME |
| HARDEL CELINE | Psychologue du travail |
| Dr GABARRA ELISABETH | Médecin de santé au travail |
| Mme ROSSI | Inspecteur du travail |
| SEKOU Yacine | DRH |

Prise Lebrasseur Julie IDC SST



Sommaire

I. APPROBATION DES PV

- PV CHSCT DUERP du 10/11/2022 (Annexe 1).
PV F3SCT Principale du 13/06/2023 (Annexe 2).

II. POINTS ORGANISATIONS SYNDICALES

CGT

1. Bilan de l'été (remplacements, arrêts, fermetures services et vacances).
2. Prise en charge des adultes en pédiatrie.
3. Bilan M.A.S.
4. Questions et informations diverses.

FO

Pour avis :

1. Approbation des PV précédents.
2. DUERP : Présentation de la méthodologie retenue par l'administration pour la recote annuelle et pour l'élaboration du plan d'action qui lui correspond (suite à la réunion du 11 mai 2023).
3. Validation des PV de visite inspection F3SCT du local à vélos sur le site Nesmond.
4. Prochaine visite inspection F3SCT.

Pour information :

1. Sols glissants à l'USLD.
2. Alerte sur la charge mentale des agents avec la certification approchante.
3. Augmentation de la charge de travail et problématique de stockage à la pharmacie.
4. Vacances estivales : point sur le droit à repos et respect de la législation sur les plannings.
5. Point sur la nouvelle organisation à la MAS et mise en œuvre du plan d'action service de santé au travail.
6. Point sur l'organisation du pôle gériatrique (Champ Fleury) et ses nombreux dysfonctionnements.
7. Nomination d'un nouveau responsable au service qualité.
8. Choix des deux AT à étudier.
9. Cahier de suivi.
10. Questions et informations diverses.

CFDT

1. Pas de question



III. POINTS DIRECTION

1. DUERP : Avancement de la méthodologie de la mise à jour du DUERP.
2. Rapport activité du service Santé au Travail.
3. CLACT : Recherche de thématique à inscrire au prochain CLACT.
4. Suivi des AT.

IV. ETAT D'AVANCEE DES POINTS ABORDES A LA SEANCE CHSCT DU 15/12/2022

Cahier de suivi au 13 06 2023 – (Annexe 3)

V. VISITES CHSCT

Rapport visite CHSCT Local Vélos du 26/06/2023 – (Annexe 4)

Mme MESNAGE ouvre la séance à 8h30.

En introduction, Mme MESNAGE souhaite présenter Mme Julie LEBRASSEUR infirmière venant renforcer les rangs du Service de Santé au Travail, depuis le 1^{er} août, suite à la publication d'un 2^{ème} poste d'infirmière dans ce service. Ce 2^{ème} poste d'infirmière a été créé pour compenser en partie l'absence d'un médecin du travail à temps plein et fait suite au départ du Dr BELLANGER.

Mme LEBRASSEUR fait partie de l'hôpital depuis 2011.

I. APPROBATION DES PV

PV CHSCT DUERP du 10/11/2022 (Annexe 1).

Mme MESNAGE : Le PV CHSCT DUERP a été signé tardivement et adressé seulement hier. Acceptez-vous de l'approuver en l'état ?

CGT : Non, souhaite le relire pour approbation à une prochaine séance.

PV F3SCT Principale du 13/06/2023 (Annexe 2).

FO : Ce PV vient de nous être adressé pour relecture.

Mme MESNAGE : Les 2 PV seront représentés à la prochaine F3SCT.

II. POINTS ORGANISATIONS SYNDICALES

CGT

1. Bilan de l'été (remplacements, arrêts, fermetures services et vacances).



F3SCT Principale - Bayeux

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 6 sur 26

CGT : Il s'agit du même discours que les années précédentes, à savoir la problématique des vacances, puis le contrecoup des vacances où les agents doivent travailler 3 weekends d'affilée au mois de septembre. Le personnel est plus sollicité lors des arrêts de certains agents. Les horaires sont changés, avec les permutations de services.

Mme RIVAT-CACLARD : Malheureusement le constat est partagé, lorsque que l'établissement est à court de ressources, il faut assurer les soins 24h/24. Donc plutôt que de remobiliser une 3^e personne les agents sur place passent en 12h.

Lors de fermetures de services, des redéploiements ont été prévus à l'avance.

CGT : Même à l'avance, ces changements sont compliqués pour les agents, les horaires étant différents.

Mme MESNAGE : Il n'y a pas eu de fermeture de services de dernière minute. Pour les Urgences la nuit, le CHAB a été confronté à un absentéisme médical.

Mme RIVAT-CACLARD : Malgré la programmation et les plannings médicaux, il est impossible de communiquer sur la fermeture des urgences en amont, tout le temps que l'ARS a l'espoir de trouver une solution médicale. Et les communiqués de presse sont établis la veille des fermetures.

Mme MESNAGE : Grâce à des dispositifs mis en place au niveau national par l'ARS, le CHAB a réussi à avoir quelques médecins aux urgences cet été. Le nombre de fermetures des urgences a été réduit.

CGT : Y-a-t-il eu des incidents à l'entrée des urgences dûs à cette communication tardive ?

Mme RIVAT-CACLARD : Non, aucune réclamation ou plainte des usagers enregistrée, grâce certainement à l'appel du 15 en premier lieu, mais également au numéro de téléphone dédié pour obtenir rapidement un rendez-vous auprès d'un médecin traitant. Actuellement le CHAB n'a aucune date de levée de ce dispositif.

FO : précise que les questions principales sont la capacité à pouvoir prendre nos trois semaines de vacances estivales et de disposer de plannings légaux. Certes, des mensualités de remplacements sont mises en place au CHAB, ainsi que de nombreux Permutéo, de l'intérim mais cela reste très insuffisant. Que cherchent les établissements à continuer à fonctionner de cette manière, à part faire fuir les agents ? Une alerte CHSCT a été émise en décembre 2022, avec un certain nombre de mesures actées par la direction sur la mise en œuvre des plannings, à ce jour ces mesures ne sont pas effectives. Après une journée effectuée dans certains services du CHAB, les conditions de travail sont telles que les remplaçants repartent.

Mme MESNAGE : Cette année, les Permutéo ne sont plus payés double d'où la baisse des réponses aux Permutéo (Permutéo est sur la base du volontariat) et de plus en plus d'intérim infirmier. Les dépenses d'intérim explosent.

FO demande simplement le respect du droit des agents. Dans le cadre de la certification, les inspecteurs visiteurs auront-ils accès aux trames de travail illégales ?

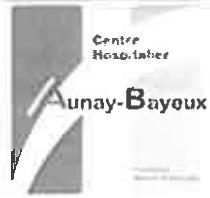
Mme RIVAT-CALARD : Lors des entretiens professionnels, cela peut être abordé.

FO : Comment un agent peut-il fournir du bon travail lorsque son temps de travail légal est dépassé ? FO souhaite rencontrer les experts visiteurs.

Mme MESNAGE : L'hôpital n'a aucun intérêt à ne pas être certifié.

FO : De fait ! mais l'hôpital n'a aucun intérêt à ne pas respecter le droit des agents.

Mme MESNAGE souhaite faire un point sur l'absentéisme auquel le CHAB a été confronté cet été. Elle indique que les chiffres issus du contrôle de gestion montrent que l'absentéisme



F3SCT Principale - Bayeux

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 7 sur 26

baisse par rapport à l'année dernière. En 2022, le taux d'absentéisme était sur les 8 premiers mois de l'année à 8.68% et, en 2023 sur la même période à 7.78% pour l'ensemble du CHAB. Au niveau national, le taux paru dans HOSPIMEDIA suite à une étude de la FHF, est de 9.67%. Contrairement, à ce que l'on peut penser, il y a une baisse d'absentéisme au CHAB. Sur l'EHPAD Aunay et Bayeux, en 2022 le taux était 9.99% et cette année le taux est à 7.35%. FO : Pour certains agents de Beauséjour, leur conscience professionnelle ne leur permet pas de laisser leur collègue seul, ils ont fait des heures supplémentaires via Permutéo pour soulager leurs collègues.

Mme HARDEL : Est-ce que les professionnels qui partent sont interrogés sur les raisons de leur départ ?

Mme RIVAT-CACALARD : Sur les périodes estivales, ce n'est pas fait.

Mme HARDEL : Ce peut être des indicateurs intéressants.

FO : L'administration avait promis un bilan sur les agents qui n'avaient pas eu leurs 3 semaines de congés. Quand sera-t-il fait ?

Mme MESNAGE : Le bilan sur les mensualités n'est pas encore fait. Peut-on le passer au CSE du 11 octobre ?

FO revient sur le fait que la Direction avait fait un certain nombre de propositions pour empêcher les plannings illégaux. Les cadres devaient notamment, laisser les lignes blanches là où on manquait de personnel, là où on risquait de mettre des agents en planning illégal et charge à l'administration, soit de valider les lignes illégales, soit de trouver une solution de remplacement, ce qui dédouanerait à minima le cadre de la responsabilité d'une illégalité. Pourquoi ce n'est pas mis en place par l'Administration ?

Mme MESNAGE : Lorsqu'ils font leurs plannings, les cadres demandent au SIC les jours dont ils ont besoin. Les cadres s'adressent à la DSS, Mme OZANNE pour les jours non couverts.

FO : Mais sur les plannings signés des cadres, on continue à voir des irrégularités majeures.

Mme MESNAGE : Au final, c'est l'administration qui prend la responsabilité. Les 3 moyens de remplacements sont le SIC, le Permutéo et l'intérim. Quand aucun de ces moyens n'est disponible, l'administration est amenée à valider un planning illégal.

FO : Il faut remettre les effectifs nécessaires au bon fonctionnement.

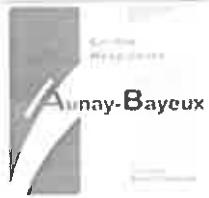
Mme MESNAGE : L'effectif y est. Le problème survient lors des vacances scolaires, avec une concentration des demandes de congés sur la même période, avec son weekend avant et celui d'après. Ce n'est pas possible.

FO : Pourquoi l'administration fait le choix d'impacter les personnels jusqu'à l'illégalité quand il n'y a pas assez de personnel ? Pourquoi ne pas tendre sur une fermeture de service ?

Mme MESNAGE : Que fait-on des patients ?

FO : Les patients peuvent interroger le Ministère sur les manquements, ils disposent de leurs propres systèmes d'alertes et de recours. Les agents comme les patients n'ont pas à pâtrir de la politique d'austérité sur la santé. Le CHAB sait suffisamment à l'avance lorsque le personnel viendra à manquer.

2. Prise en charge des adultes en pédiatrie.



CGT : Beaucoup d'adultes non autonomes (avec des toilettes complètes) ont été pris en charge cet été en pédiatrie. Ce sont des patients qui demandent du temps, et ce temps ne peut alors plus être passé avec les enfants.

FO : constate avec ces « hébergement » une forte dégradation des conditions de travail et des conditions d'accueil. Quelle vision est proposée aux enfants quand un adulte âgé, désorienté et déshabillé, déambule dans les couloirs ?

Mme RIVAT-CACLARD : Vaut-il mieux le garder sur un brancard aux urgences ?

CGT : Le CHAB a les moyens de sélectionner les patients.

Mme MESNAGE : Est-il possible d'obtenir les dates où a eu lieu ce problème pour comprendre ce qui s'est passé ? Normalement, un échange se fait avec le directeur de garde avant le transfert d'un adulte dans un service non prévu pour cela. Est-ce que cela avait été correctement validé ?

FO : Une fois de plus on accepte tout sous prétexte qu'on ne peut pas faire autrement.

3. Bilan M.A.S.

CGT : Les agents sont en souffrance. Le planning de base est en sous-effectifs, il y a eu énormément d'arrêts. Les agents restants se sont retrouvés vraiment en difficulté.

Il en découle des erreurs de médicaments.

Il n'y a toujours pas de 2^{ème} infirmière, toujours pas d'aide-soignant en plus.

Mme MESNAGE : La MAS a été en souffrance cet été, au travers de l'absentéisme et des événements indésirables. Il ne reste qu'une infirmière permanente à la MAS. Le reste du personnel c'est du SIC ou de l'intérim.

CGT : Elle est sur le point de partir. Pour information il y a eu 55 Permutéo sur juillet et août.

FO : Le CHAB a fait le choix d'une modalité dégradée sur le fond de pénurie d'IDE. La direction remplace une IDE par 2 aides-soignants. C'est un choix très discutable sur la compétence et de plus, sur le terrain, les 2 aides-soignants ne sont pas toujours en place. La seule chose qui a évolué depuis la dernière F3SCT, c'est que chaque agent dispose de son code Sillage. La case de validation du traitement donné ou non est existante.

Malheureusement l'infirmière a trop peu de temps pour vérifier les traitements, et les aides-soignants continuent à prendre du temps pour les vérifier en dehors de leur champ de compétence, parfois ils détectent des erreurs médicamenteuses. Que dire lorsqu'il s'agit d'ASH ?

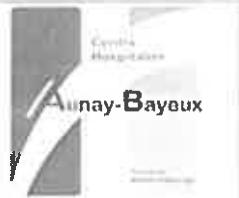
Mme RIVAT-CACLARD : Des retours d'événements indésirables ont été faits, mais jamais sur des erreurs médicamenteuses. Il faut remonter les erreurs médicamenteuses à la Direction.

FO : Dans la pratique il faudrait ces 2 aides-soignants de plus. Régulièrement il n'y en a qu'un et c'est un ASH. A la place de l'infirmière, il faut un aide-soignant de chaque côté (Birmans et Persans), c'est ce qui a été présenté en instance.

Mme RIVAT-CACLARD : Ce n'est pas ce qui a été retranscrit sur la note de service.

FO : Il a été présenté 2 fonctions en plus, une de chaque côté pour la distribution des médicaments et c'est ce qui doit être réalisé.

Mme MESNAGE : Normalement, il doit y avoir 7 agents/après-midi.



FO : l'attendu c'est 8. MR LEBLAY convient également que c'est 8 et ils sont d'ailleurs parfois déployés.

Par ailleurs à la MAS, un plan d'action a été proposé par le SST. Pouvez-vous nous faire un bilan ? Quelles sont les actions mises en place ?

Mme MESNAGE : La cadre travaille sur les documents pour la communication au sein de l'équipe. (Mme Mesnage s'adresse à un membre F3SCT CGT posté à la MAS) Pouvez-vous nous faire un retour, par rapport aux résidents pris en charge ? Pour que chacun ait le même niveau d'information avec un partage d'information plus facile. Est-ce le cas ?

CGT : Non pas vraiment.

Mme RIVAT-CACLARD : Une aide-soignante supplémentaire a été intégrée, une infirmière a été retirée, donc les maquettes ont été repensées.

FO : Apparemment des supervisions sont mises en place, un mois sur 2 ? Le secrétariat a été renforcé, pour que la cadre puisse se dégager du temps. Malheureusement, les équipes rapportent ne pas la voir plus.

Mme MESNAGE : A l'heure du bilan organisationnel, l'état d'avancement du plan d'action sera évoqué.

Mme RIVAT-CACALARD : Des travaux ont été faits à la MAS. La réfection des salles de bain est envisagée mais il faut des financements. On va l'inclure dans l'appel à projets et parallèlement on en fera la demande à l'ARS.

Mme RUIZ : Le CHAB a obtenu une enveloppe spéciale pour les travaux de la verrière. Les fuites côté hébergement ont été éliminées. La réfection des chambres et des couloirs abîmés par les fuites, a démarré. En 2022, un recensement exhaustif de l'ensemble du matériel manquant et des travaux à faire, a été réalisé par Mme RAULT et moi-même. Nous attendons un retour de l'ARS. Les travaux sont organisés avec les crédits déjà alloués.

Il faudra planifier les investissements, travaux et équipements dans la durée puisque les crédits ne seront pas obtenus en une seule fois. La première phase de travaux concerne la sobriété énergétique, la réparation des fuites.

Mme RIVAT-CACLARD : L'écriture du projet de service a été initiée dans le cadre de la future certification et l'évaluation. Un autre projet de communication est préconisé pour décloisonner Birmans et Persans.

Mme HARDEL : Les grands axes de préconisations sont les suivants suite à l'étude des conditions de travail :

- Le partage d'informations.
- Des temps d'échange sur des situations difficiles, rencontrées par ou avec les résidents.
- Doter les équipements adaptés aux problématiques des résidents.
- Etayer les connaissances et compétences des professionnels (Formations adaptées).
- Réflexions collectives de l'équipe pluridisciplinaire.
- Développer les dispositifs de soutien.
- Faire appel à la psychologue.
- Développer le travail en collaboration avec les ressources intra et extra CHAB.
- Le temps de secrétariat.
- L'intervention régulière de l'encadrement et de la direction.
- Le temps de travail, avec des plannings à présenter plus en amont.



FO : Pourquoi la direction n'impose pas le changement alors que la cadre et les équipes semblent être en grande difficulté ? La cadre a d'ailleurs sollicité un changement d'affectation.

Mme MESNAGE : La direction n'a pas à justifier les choix faits sur les cadres. Un point sera fait avec les agents sur l'organisation et l'état d'avancement du plan d'actions.

4. Questions et informations diverses :

CGT souhaite remonter pour information des actes de violence de plus en plus fréquents, à Nerval Fermé. Trois accidents sont liés à des agressions des patients. Un malaise se développe au niveau des agents. Ce ne semble pas en lien avec les jugements et les placements des patients. Tous les jours et plusieurs fois par jour, il y a des menaces, des insultes et de la violence physique.

L'hypothèse c'est que l'infirmière de journée n'était plus là pendant les vacances. Il faut avoir une réflexion. De plus, il n'y a pas de formation spécifique sur le comportement à adopter en cas d'agression, quand la violence est déjà là. Il en existe une sur la prévention de la violence et des crises.

Mme MESNAGE : Pourtant il existe une formation, qui est proposé chaque année « Comment faire face à une personne physiquement violente ».

CGT : Trop peu d'agent l'on eut.

FO : nous soulignons l'intérêt de cette formation mise en place suite à de multiples demandes d'un membre FO. FO appuie la démultiplication des groupes envoyés chaque année sur cette formation en commission de formation. Nous rappelons également qu'il est souvent constaté en commission de formation l'absence de remontées des besoins en formations pour le pôle psy adulte.

Mme MESNAGE : Le nombre de places pour cette formation a en effet été augmenté. Il est étonnant que trop peu de personnes s'y inscrivent. Il faut que l'encadrement remonte les demandes.

CGT et FO : Ça devrait être une priorité.

FO

Pour avis :

1. Approbation des PV précédents : Point vu précédemment.
2. DUERP : Présentation de la méthodologie retenue par l'administration pour la re-côte annuelle et pour l'élaboration du plan d'action qui lui correspond (suite à la réunion du 11 mai 2023).

FO : Le CR de la réunion du 11 mai 2023 devait être réécrit car la méthodologie n'avait soi-disant pas changé, ce CR était donc erroné. FO a sollicité Mme RIVAT-CACLARD afin d'en obtenir réécriture. M.CHAPON a renvoyé une copie du précédent PV avec une simple modification du titre. Pourtant l'ensemble du document était à revoir.

Mme MESNAGE : Le pilotage du DUERP est désormais confié à la préventrice des risques du GHT, Mme Lucie LECACHEUR. Elle a déjà mis à jour des DUERP dans d'autres établissements. Une réunion de travail sera organisée, et non une F3SCT, pour revoir avec elle et repréciser la



F3SCT Principale - Bayeux

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 11 sur 26

méthodologie adoptée, pour la mise à jour du DUERP, pour la re-cotation des services dont la liste a été établie au mois de mai.

La F3SCT spéciale DUERP du 30 novembre ne pourra pas avoir lieu, puisqu'il ne sera pas mis à jour, et elle aura plutôt lieu fin du 1^{er} trimestre 2024.

FO souhaite recueillir l'avis de la F3SCT sur cette méthode générale du DUERP. L'objectif du DUERP est : « L'évaluation et la hiérarchisation des risques les plus critiques, puis l'élaboration d'un plan d'actions par la direction pour supprimer ou diminuer la criticité de ces risques. »

C'est ce que FO en tant qu'organisation syndicale attend du DUERP, et veut soumettre cet attendu au vote de la F3SCT.

Mme MESNAGE : La phrase proposée peut être délibérée si FO le souhaite, c'est la définition légale du code du travail qui prévaudra.

FO : la définition du code du travail doit être très proche.

AVIS soumis au vote :

FO : 9 voix POUR

CGT : 2 voix POUR

CFDT : 1 voix POUR

Dr Caridroit : 1 Abstention

3. Validation des PV de visite inspection F3SCT du local à vélos sur le site Nesmond.

FO souhaite valider ce PV. Beaucoup d'éléments ont bien avancé. La porte repeinte est respectée. L'affichage du règlement reste à mettre en oeuvre.

Mme MESNAGE : PV validé.

4. Prochaine visite inspection F3SCT.

FO propose la pharmacie de Bayeux, parce que le provisoire risque de durer avec l'abandon du projet de reconstruction. Il est impératif de trouver des solutions pour les collègues.

Mme MESNAGE demande si les autres organisations syndicales sont d'accord pour une visite pharmacie. Elles le sont à l'unanimité et la visite de la pharmacie est donc validée.

Pour information :

1. Sols glissants à l'USLD.

FO : Plusieurs FEI ont été émises concernant probablement un sol glissant à l'USLD. En fait, certains lits, malgré leurs freins, reculent de manière considérable lors des transferts patients, avec un risque de chute du patient et un risque d'accident du travail pour les agents. Après constatations dans le service : les sols ne sont pas la cause principale du glissement des lits. Le problème de glissement des lits concerne les chambres équipées de vieux lits avec seulement des freins sur 2 roues. Les lits plus récents équipés de freins sur chacune des 4 roues ne glissent pas. Les anciens lits ont la gomme des roues qui n'agrippe plus non plus. Ces lits peuvent reculer de plusieurs mètres lorsqu'ils sont sollicités. Ces lits sont bien identifiés.



Existe-t-il des lits moins obsolètes ? Peut-on les remplacer ?

Mme RUIZ : Après constatations également sur place, les sols ne sont pas mis en cause.

Concernant les lits : Certains lits sont au sol-sous et Mme RUIZ propose de faire l'échange, avec les 4 lits à 4 freins disponibles.

FO évoque les multi solutions parfois douteuses et ayant entraîné des surcharges de travail pour les personnels (dépolissage du sol par les ASH, ponçage des roues par les services techniques...) et répète que la solution pour écarter le danger est simple, il faut des lits capables de freiner.

Mme MESNAGE : Achat de lits à prévoir sur PPI.

2. Alerte sur la charge mentale des agents avec la certification approchante.

FO : Une forte pression monte pour les agents avec la certification. On sent que les agents ont le poids de la responsabilité si la certification ne se passait pas bien.

Mme RIVAT-CACLARD : La certification est une charge mentale pour tous, c'est de la conscience professionnelle.

FO : la qualité est souvent empêchée par manque de personnel, cela n'est pas du ressort des agents. Un agent s'est même vu dire qu'il n'avait pas le droit d'être malade le jour de la certification !

Dr CARIDROIT : L'encadrement aussi subit fortement cette pression.

FO confirme que son alerte concerne bien tous les agents, cadres compris.

3. Augmentation de la charge de travail et problématique de stockage à la pharmacie.

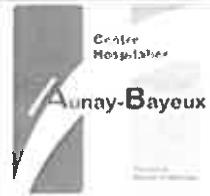
FO : La pharmacie de Bayeux a repris une grande partie de la charge de travail d'Aunay, sans plus de logisticiens, sans plus de place (la place étant déjà restreinte). Un projet de reconstruction de la pharmacie sur le site d'Argouges était prévu avec une nette perspective d'amélioration, mais malheureusement le projet est en stand-by. Il faudra intervenir en mettant plus de logisticiens, plus de rayonnages... Il faut trouver des solutions. La visite inspection F3SCT permettra d'affiner les préconisations.

Mme HARDEL : Julie LEBRASSEUR et le Dr GABARRA ont eu l'occasion de visiter la pharmacie il y a 15 jours. Une étude du poste de magasinier a été demandée. Il doit manutentionner beaucoup de cartons (une trentaine de 10Kg/jour). L'acquisition d'un transpalette électrique a été faite depuis peu. Il y a beaucoup trop de stockage en hauteur.

4. Vacances estivales : point sur le droit à repos et respect de la législation sur les plannings : Point vu précédemment.

5. Point sur la nouvelle organisation à la MAS et mise en œuvre du plan d'action service de santé au travail : Point vu précédemment.

6. Point sur l'organisation du pôle gériatrique (Champ Fleury) et ses nombreux dysfonctionnements :



F3SCT Principale - Bayeux

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 13 sur 26

FO : Le manque de personnel, tant aux soins qu'au ménage, est criant. Les missions ne sont plus menées correctement pour tenter de prendre en charge les résidents. Le sujet a déjà été abordé à la dernière F3SCT avec des demandes précises (réécriture des fiches de tâches), puisque ce n'est pas aux agents de trancher sur ce qu'ils doivent faire ou non. Comment les ASH font-ils un choix sur les tâches qui leur incombent ? Ce n'est pas aux agents de subir la charge mentale du travail en mode mission impossible. L'administration doit écrire des fiches en modalités dégradées afin de savoir ce qui est à faire ou non quand il devient impossible de tout effectuer soit par manque de personnel soit par manque de temps...

Mme MESNAGE : L'administration a déjà répondu de multiples fois qu'elle ne fera pas de fiches de tâches. Des fiches de postes oui mais pas de fiches de tâches. Le cadre peut aussi arbitrer. Les agents ne sont ni livrés à eux-mêmes, ni seuls face à leurs missions.

FO : Quand il y a 2 agents pour 35 résidents, pour faire des toilettes, ils sont bien face à eux-mêmes. Il faut choisir de faire du « VMC » sur tout le monde ou soit de ne pas laver certains résidents, ou ne pas donner à manger. On continue à payer des formations Humanitude à l'hôpital et en même temps, on commence à coucher les résidents à 15 heures pour avoir le temps de s'occuper de tout le monde. Les choix d'économies administratives doivent être assumés par l'administration.

Mme MESNAGE : Il y a un problème de moyens.

FO : Le personnel ne peut plus faire son métier de soignant, et c'est la désertion des métiers du soin. Comment peut-on faire une toilette, levé et habillage compris en 10 mn sur des personnes dépendantes ? De même que le ménage n'est pas fait correctement par manque de bras et de temps.

Mme MESNAGE : La fiche de tâches ne sera pas une solution, ça agravera encore plus le stress.

Mme RIVAT-CACLARD : Pourtant l'étude CVS réalisée par des étudiants de l'IFAS, ne pointe pas de problème d'hygiène.

FO : ce qui est vécu au quotidien devient difficile à évaluer de l'intérieur.

Mme RIVAT-CACLARD : Une image de propreté impeccable ne peut être rendue dans des locaux anciens.

FO : Parce ce qu'il n'y a pas assez d'agents. Psychologiquement et physiquement, on retrouve les mêmes problèmes à Beauséjour.

FO revient sur les problèmes de distribution des médicaments. Malgré la note de service rien n'est réglé. Le personnel de SSR G a fait de nombreux remplacements dans les services d'EHPAD. Il a été demandé à ces agents de distribuer les médicaments. Mais dans les faits, on leur demande en dehors de leur champ de compétence de vérifier les médicaments pour des résidents qu'ils ne connaissent pas, puis de les distribuer. Les bracelets d'identifications sont insuffisants car souvent arrachés. Le temps passé sur cette tâche normalement attribuée à des IDE et la charge mentale qui en découle sont insupportables.

Mme RIVAT-CACLARD : Les aides-soignantes qui sont allées sur l'EHPAD ont eu des journées découvertes et des formations. Cela a été fait pour préparer l'été 2022. Et dans quel secteur ils sont 2 pour 35 ?

FO : Quand il manque du personnel. Normalement c'est 3. De plus, il y a eu suffisamment de FEI qui le dénoncent, pour exemple :



- « Le 25 juillet 2023, lors de la distribution des médicaments une AS remplaçante en renfort du SSR pour la période estivale, s'est trouvée désorganisée dans la distribution des médicaments car les résidents s'impatientaient à table. S'ajoute un stress important à cette pratique inconnue pour les AS du secteur sanitaire à qui il est demandé de travailler en secteur médico-social. De cette situation a résulté une inversion partielle de traitement de l'un des résidents. »

Visiblement cet agent n'a pas été formé, et ça n'a pas ôté son stress.

- « Le 24 juillet 2023, Villa des Artistes, 2 aides-soignants pour prendre en soin 33 résidents de l'EHPAD jusqu'à 11h. Administrateur de garde prévenu, mais ne juge pas nécessaire de faire quelque chose, puisque d'autres arrêts dans d'autres services. De plus, 2 AS qui ne sont pas du service : pas de formation à la distribution des médicaments, pas de bracelets d'identification des résidents comme cela était convenu au début de l'été. Comment identifier les résidents ? Risque d'erreur médicale très élevé. Par chance l'IDE a fait la distribution des traitements.»
- « Le 03 août 2023, Je travaille habituellement au SSR Gériatrique, Cet été je suis amenée à remplacer à l'EHPAD la Volière et à distribuer des médicaments aux résidents, notamment lorsque je travaille avec les ASH soin et que je suis la seule AS du service jusqu'à l'arrivée à 11h de ma collègue AS. Pour le petit-déjeuner, la distribution des médicaments m'a occupée de 8h45 à 10h30. Certains résidents sont sortis de salle car j'ai mis trop de temps pour la distribution des traitements. D'autres m'ont demandé à quoi servaient certains médicaments, je n'ai pas pu leur répondre. J'avais préparé un gobelet avec le traitement d'une personne qui reste en chambre, je l'avais posé sur le chariot du petit-déjeuner mais un résident qui aide à la vaisselle l'a jeté à la poubelle. J'ai informé l'IDE et ma cadre du SSR G qui est venue me voir pour savoir si tout allait bien. Le cadre de l'EHPAD est passée brièvement dans le service sans me parler et me demander si j'avais besoin d'aide. Je me suis sentie en grande difficulté. C'était la première fois que je distribuais les médicaments. Je n'ai pas été formée à le faire. Je ne connaissais pas la procédure à la distribution des médicaments, ni tous les résidents, même si certains avaient des bracelets d'identification et que j'avais un plan de table. J'ai eu peur de faire une erreur médicamenteuse de mettre la vie des résidents et mon diplôme d'aide-soignante en jeu. »

Nous ne recevons pas les FEI par l'administration, mais les agents jugent bon de nous les transmettre tant ils sont en souffrance et choqués par les prises en charge et leurs conditions de travail.

- « Août 2023 - Ste Anne service 0 - A distribution des médicaments du soir, le cadre de l'EHPAD, vient nous voir en nous disant que l'une de nous deux AS doit se détacher pour donner les médicaments. Je lui dis que non puisque je dois donner les médicaments à Nesmond 0 et je ne connais pas les services de Ste Anne 0. Je suis à la base en poste au SSR G et je change déjà de service. Le cadre me dit que je suis obligée et que je n'ai pas le choix. Je lui explique que l'arrêt de travail de l'aide-soignante sur Ste Anne0 est connu depuis une bonne semaine. Le cadre ne veut pas le savoir et répète que je suis obligée. Je lui dis que non, que je ne les connais pas et que je ne veux pas faire d'erreur médicamenteuse. Il me répond qu'il s'en fiche de l'erreur médicamenteuse et qu'il fera un rapport si je refuse d'aller donner les médicaments. »



F3SCT Principale - Bayeux

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 15 sur 26

Si ça ce n'est pas de la charge mentale par culpabilisation... Les aides-soignants continuent à vérifier les médicaments alors que ça ne fait pas partie de leur mission. Il y a beaucoup de choses à éclaircir sur ce sujet « médicaments » et c'est la même chose à l'EHPAD d'Aunay et à la MAS.

Mme RIVAT-CACLARD : Sur Beauséjour, ce n'est peut-être pas respecté mais c'est très clair. Les équipes ont été rencontrées, et une note de service a été diffusée.

FO : Par ailleurs, il y a eu encore des fuites d'eau cet été à Champ Fleury

Mme RUIZ : Oui, l'entreprise en charge est revenue faire l'étanchéité la semaine dernière, avec des recherches pour trouver la cause, avec un nettoyage et un passage caméra. Ça a été réparé et nous attendons un prochain orage pour savoir ce qu'il en est. Les travaux ne sont pas encore réceptionnés.

7. Nomination d'un nouveau responsable au service qualité :

Mme MESNAGE : C'est en cours. Mme RIVAT-CACLARD a rencontré plusieurs candidats. A ce jour, aucune conclusion positive. Actuellement le service qualité est composé de Solène COLLET, Joris CROCE et depuis début septembre d'une apprentie : Mathilde CHAMBRY.

8. Choix des deux AT à étudier :

Mme MESNAGE : En pièce jointe, figure le suivi des AT arrêté au 22 août 2023.

FO craint une sous déclaration des AT. Par exemple, à la pharmacie, un agent a pris un carton sur le torse et n'a pas fait de déclaration. C'est compliqué, il faut aller chez le médecin...

Mme MESNAGE : Les 2 AT choisis sont les n° 16 Manipulation de patient au SSIAD de Bayeux, et n°26 Agression au SSIAD de Bayeux. Une F3SCT est déjà calée le 14 novembre 2023.

FO : Reste à l'administration à mettre en place des réunions pour les analyser avec le personnel concerné. Le SST devrait y participer ainsi que Mme LECACHEUR, les organisations syndicales, l'ergonome du GHT et le personnel concerné. Il faut s'assurer que le cadre du service est au courant.

9. Cahier de suivi : Point à suivre.

10. Questions et informations diverses : Point à suivre.

CFDT

1. Pas de question

III. POINTS DIRECTION

1. DUERP : Avancement de la méthodologie de la mise à jour du DUERP.

2. Rapport activité du service Santé au Travail.

Mme HARDEL fait un point sur le document présenté sans rentrer dans les détails.



Il s'agit du rapport d'activité 2022.

Tout au long du rapport on trouve des données non disponibles ou non chiffrées. En effet, le rapport a évolué par rapport à ce qui était présenté les années précédentes (nouvelle trame, nouveaux indicateurs) afin d'obtenir des données plus qualitatives et également pour renseigner le rapport social unique pour les années à venir.

Les effectifs : 2 Médecins Dr BELLANGER à 20% en distanciel depuis le 01/01/2022 avec une mise en place des téléconsultations. Puis l'arrivée en septembre 2022 du Dr GABARRA, médecin retraitée, à raison de 3 jours / mois.

1 psychologue, Mme HARDEL à 80% jusqu'à mi-mars 2022, puis de mi-mars à fin 2022 à 100%.
1 infirmière à 100%, Mme MAUPAS.

1 secrétaire à 80%, Mme SEPTIERS.

En 2022, 1975 professionnels au CHAB relèvent du SST. Chaque professionnel embauché, même pour quelques mois, est censé avoir une visite d'embauche. Etant donné les moyens du service santé au travail, il est impossible de suivre toutes les visites obligatoires.

Les 2 médecins se sont répartis les effectifs comme suit :

Dr Bellanger pour les agents :

- Pôle Transversal (\approx 243 agents)
- Pôle Psychiatrie (\approx 265 agents)
- Pôle SSR Aunay (\approx 257 agents)
- Services administratifs et logistiques Aunay et Bayeux hors Blanchisseries (\approx 291 agents)

Soit \approx 956 professionnels suivis en distanciel.

Dr Gabarra pour les agents :

- Pôle MCO (\approx 389 agents)
- Pôle Gériatrique (\approx 310 agents)
- Blanchisseries Aunay et Bayeux (\approx 42 agents)

Soit \approx 741 agents

Tous les moyens organisationnels du service ne sont pas listés, seuls les changements sont indiqués :

- Mise en place de la téléconsultation pour le Dr Bellanger via E-Thérapie.
- Coordination de l'équipe déléguée à la psychologue du travail
- Développement des entretiens infirmiers.

Les professionnels du service de santé au travail n'ont pas suivi de formation. Seule la psychologue a bénéficié d'une formation qui était organisée pour tous les psychologues du CHAB.

Le service de santé au travail travaille sur 2 axes :

➤ L'accompagnement et le suivi individuel

115 visites médicales individuelles ont eu lieu, pour 82 agents.

19 visites médicales renforcées ont eu lieu en reconnaissance RQTH, et 4 pour un suivi de professionnels qui interviennent en bloc opératoire.



FO : Comment fait le Dr BELLANGER en téléconsultation ? L'infirmière intervient-elle en amont pour transmettre des éléments au docteur ?

Mme HARDEL : Quand l'infirmière est présente, elle prend les constantes en amont. Mme HARDEL ne sait pas comment c'est organisé lorsque l'infirmière est absente.

FO : Le CHAB ne remplit pas ses obligations en matière de santé au travail. En regardant les chiffres de près, un agent du CHAB ne verra le médecin que tous les 53 ans !

Les entretiens infirmiers : **Mme HARDEL :** 275 entretiens infirmiers ont eu lieu en 2022. Le Dr BELLANGER a souhaité déléguer à l'infirmière des entretiens. Ainsi, un entretien infirmier est maintenu entre 2 visites périodiques, pour les professionnels qui ne sont pas en suivi renforcé. Est également délégué à l'infirmière, l'entretien infirmier lors d'embauche de personnel administratif. Dès que l'infirmière détecte une problématique, elle en fait part au médecin. Il reçoit ou pas l'agent, et si nécessaire il réoriente l'agent vers un professionnel spécialisé.

FO : L'infirmière ne pourra évaluer que dans son champ de compétence.

Mme MESNAGE : Les infirmières sont formées, elles ont un DU IDEST. Ce qui est le cas de Mme MAUPAS et prochainement de Mme LEBRASSEUR. Elles ont donc des compétences spécifiques.

Les indicateurs ne sont pas encore chiffrés, mais il y a eu des réorientations vers des spécialistes.

CGT : En insérant les IDEST, à quel rythme les agents seront vu dans leur carrière ? Les visites périodiques c'est la prévention. Si les agents sont vus tous les 53 ans, ce n'est plus de la prévention, il faut passer par son médecin traitant.

Mme MESNAGE : Les agents ne sont pas vus aussi fréquemment que le prévoient les textes. On n'a pas de moyens suffisants car pas de médecins. Le médecin inspecteur régional du travail le sait.

Dr CARIDROIT : Le manque de médecin du travail est une problématique nationale aussi bien dans le public que dans le privé. Les médecins du travail ne sont pas des praticiens hospitaliers, ils n'ont pas le droit de prescription.

Les entretiens psychologiques : **Mme HARDEL :** 334 accompagnements psychologiques ont eu lieu, pour 85 agents. Un peu plus de la moitié ont été vu pour la première fois.

Les examens complémentaires : Les visiotests et les audiogrammes sont faits lors des entretiens infirmiers ou lors de la première partie de la visite médicale, en plus du suivi des vaccinations obligatoires.

L'orientation pour consultation spécialisée : Cette année, ce n'est pas chiffré. Les agents peuvent être redirigés vers les professionnels suivants à l'issu d'entretiens infirmiers, de visites médicales ou d'entretiens avec la psychologue du travail : cardiologue, pneumologue, ORL, ophtalmologue, gynécologue, dermatologue, gastro-entérologue, psychologue, psychiatre, addictologue.

Les avis d'aptitude : Sur les 85 visites médicales réalisées :

- 38 professionnels aptes sans restriction.



- 35 professionnels aptes avec restrictions ou aménagement nécessaires.
- 8 professionnels en inaptitude temporaire.
- 4 professionnels inaptes sur leur poste.

Les maladies professionnelles : Les médecins du travail sont amenés à traiter des dossiers des maladies professionnelles. Les 16 dossiers traités n'ont pas tous forcément été reconnus en tant que maladies professionnelles.

Les causes majeures de maladies professionnelles sont les affections périarticulaires.

Il y a aussi une progression sur la reconnaissance des troubles psychologiques.

Les accidents du travail : Le service de santé au travail n'est pas capable de donner des chiffres sur l'année 2022. Les chiffres seront transmis dans les années à venir.

Mme HARDEL : Autant sur les maladies professionnelles que sur les accidents du travail, il sera intéressant de mettre les données à jour en lien avec la DRH. Un document a été mis en place avec la DRH pour les visites de reprises ou pré reprises, suite à un accident du travail. Les informations de reconnaissance des MP ou AT sont importantes pour avoir un suivi renforcé.

➤ Actions au milieu de travail (actions collectives)

Mme HARDEL : Madame MAUPAS, infirmière, est intervenue auprès de professionnels administratifs pour des réaménagements de bureaux sans achat de mobilier ou réalisation de travaux. Un gros travail a été réalisé en 2021 et 2022. L'objectif est un travail ergonomique vers les professionnels qui ont des fonctions de soins ou techniques. Dans le document, sont répertoriés les différents types de préconisations.

Pour exemple, une étude a été réalisée par le SST en collaboration avec l'ergonome du GHT sur la problématique du réaménagement du rez-de-chaussée de Nerval.

Le SST a une enveloppe de 5000 € pour l'achat de matériel ergonomique, essentiellement des casques, des souris ergonomiques, des repose documents...

Le SST a également une enveloppe de 10 000 € pour l'aménagement des postes de travail des personnes reconnues travailleur handicapé (RQTH).

Les études du bruit : Mme MAUPAS a fait différentes études sur différents services pour lesquels il a été préconisé des bouchons d'oreilles jetables ou thermo-moulés.

La blanchisserie de Bayeux avait déjà fait l'objet d'une étude, c'est pourquoi nous ne la retrouvons pas dans les préconisations puisque les agents sont déjà dotés de bouchons.

Pour la blanchisserie d'Aunay, tout équipement est acheté par le GCS. Au niveau de la prise en charge médicale ou du suivi psychologique, le personnel du GCS d'Aunay est suivi comme les autres.

L'étude sur les conditions de travail : MAS Birmans et Persans, présentée en CHSCT en 2022. Les grands axes de préconisations qui découlent de cette étude sont :

- Améliorer le dispositif de partage des informations pour la prise en charge des résidents.
- Dotter le service des équipements, matériels et mobiliers adaptés aux problématiques des résidents.
- Etayer les connaissances et compétences des professionnels.



- Développer les dispositifs de soutien.
- Favoriser le décloisonnement intra et extra MAS.
- Reprise systématique et cadrage des situations de violence verbale ou de conflit avec les professionnels auteurs ou concernés.
- Temps de travail des professionnels organisé selon un cycle de travail.

Le SST participe au DUERP. Mme HARDEL a donc rencontré les équipes du CMP d'Isigny, du transport, du plateau technique et de l'encadrement MCO pour évaluer les risques professionnels auxquels ils sont confrontés.

Une dizaine de groupes de parole a également été organisée de façon ponctuelle.

D'autres temps d'échange ont été quantifiés, ils ont eu lieu avec d'autres services qui ne rentrent pas dans le cadre d'études de poste, ou de groupe de parole...

Alertes collectives : 2 alertes ont été adressées en 2022 au CHSCT : l'une par le Dr BELLANGER sur les conditions de travail et la souffrance de l'encadrement du CHAB, et l'autre établie par Mme HARDEL et adressée à l'encadrement et à la direction concernant les conditions de travail et la souffrance des professionnels de l'EHPAD Beauséjour.

FO demande le document envoyé

Mme HARDEL va le leur transmettre.

Risques biologiques : Centres de vaccination COVID. Ces centres ont été ouverts jusqu'en mars 2022 où les professionnels pouvaient se faire vacciner. Ensuite Mme MAUPAS et le Dr CHAUVIN ont pris le relais pour la vaccination des agents, avec différentes séances de vaccination organisées sur Aunay et sur Bayeux, soit 143 doses administrées pour 131 professionnels.

Pour les campagnes antigrippales, un peu plus de 37% des agents se sont fait vacciner au sein du CHAB (Au SST ou sur les différents sites). D'ici quelques semaines, une nouvelle campagne va être lancée pour 2023-2024.

Le SST a participé au CHSCT, à la CAMA et au Groupe projet QVT. Le thème du groupe QVT était « L'accompagnement au retour à l'emploi des professionnels ayant des restrictions médicales », thème sur lequel le groupe travaille toujours. Le sujet avance, le recueil des données a été fait suite à l'analyse concernant le retour des questionnaires des professionnels, l'analyse de l'encadrement. Un questionnaire en attente de retour a été envoyé pour connaître les retours d'expérience. Il reste à obtenir l'expérience de la DRH. Ainsi, le groupe QVT pourra avoir une photographie complète pour faire les préconisations, sachant que certaines préconisations se dégagent déjà suite aux premiers retours.

Mme HARDEL participe également à un groupe de travail à la CPTS sur la prévention autour de l'épuisement professionnel. Mme MAUPAS fait partie du groupe hôpital sans tabac.

Jusqu'en 2022, Mme HARDEL organisait plusieurs fois par an des temps d'échange entre psychologues des SST autonomes ou inter-entreprises du Calvados et de la Manche, afin de travailler sur certaines thématiques et d'échanger sur les pratiques.

Mme HARDEL n'organise plus ces réunions par manque de temps, et le relai n'a pas été pris sur 2023.

Le SST est un service ouvert, il travaille avec différentes compétences en interne et en externe : Le service hygiène, la DSEL, le service informatique, la pharmacie, l'ergonome du GHT, des sociétés de matériel ergonomique, les SST du GHT.



Le SST dispense tous les ans 2 cours, à l'IFAS un cours sur les AES (Accidents avec Exposition au Sang) et un sur le SST, les visites obligatoires...

2022 a été une année marquée par le changement avec :

- Un remaniement au niveau médical.
- Des nouvelles pratiques.
- L'arrivée d'un nouveau médecin sans augmentation significative du temps médical.
- Le développement des entretiens infirmiers.

En continuité, on retrouve :

- Le développement de certaines actions de prévention. (Poursuites des aménagements)
- L'accompagnement retour à l'emploi des professionnels (CAMA).

Les perspectives pour 2023 et les années à venir :

- Une diminution du temps médical (départ du Dr BELLANGER).
- La création d'un second poste (développer les entretiens infirmiers).
- La nécessité de mise en place d'actions d'information et de sensibilisation collectives sur les bonnes pratiques.
- Le développement de l'ergonomie au travail sur les métiers de soins et techniques.
- Participer davantage à une prévention primaire en étant associé dans les projets pouvant avoir un impact sur la santé des professionnels.

FO rappelle la présentation du projet régional de santé par l'ARS. Le CHAB pourrait espérer obtenir des moyens, en effet l'ARS et le Ministère commencent à prendre conscience que les personnels de santé, médicaux, paramédicaux et administratifs sont malades et ils souhaitent en prendre soin.

3. CLACT : Recherche de thématique à inscrire au prochain CLACT.

FO : C'est une bonne chose d'anticiper mais nous ne connaissons jamais à l'avance les orientations et les choix de l'ARS. Les CLACT devraient revenir à des choses pratiques, comme du matériel pour soulager les agents. Le CLACT est fait pour travailler sur les conditions de travail des agents. Il faut faire attention que ça ne relève pas du PPI pour avoir une chance d'être éligible. FO souhaite donc multiplier autant que possible les demandes d'installation de rails dans nos vieux locaux (pas des nouveaux ou rénovés récemment car relève du PPI).

Malheureusement, FO constate que l'ARS oriente souvent vers la QVT (formation gestion du stress, bien-être...).

Mme MESNAGE : Depuis 2 ans que le CHAB demande des rails, on risque de ne plus être prioritaire. Il est difficile de mener des projets médico-sociaux sans directeur adjoint des affaires médico-sociales. Sur le CLACT sanitaire, on peut redemander des rails en argumentant.

4. Suivi des AT : Point vu précédemment.

IV. ETAT D'AVANCEE DES POINTS ABORDES A LA SEANCE CHSCT DU 15/12/2022



Cahier de suivi au 13 06 2023 - (Annexe 3)

SELF HOPITAL :

FO : La vitrine devrait arriver courant septembre 2023. L'ancienne vitrine avec les pains de glace est toujours utilisée.

Mme RUIZ : La vitrine est commandée, elle doit arriver courant septembre.

FO : Les micro-ondes sont mis en place.

L'enquête satisfaction reste en stand-by, le cadre étant parti. Les agents sont en sous-effectif et ne peuvent pas remplir toutes leurs missions. Cette enquête répondait aussi à un souci de développement durable, du tri...

RAPPORT CADECO :

FO : Aucune volonté d'avancer sur ce sujet. La 1^{ère} préconisation du rapport est d'évaluer les charges de travail d'où notre insistance à mettre en place les fiches de tâches.

Mme MESNAGE : Il faudra compter sur la politique management du nouveau DG.

MATERNITE :

Mme RUIZ : Les relevés de températures de l'année dernière étaient impressionnantes avec la canicule. Cette année, des climatiseurs mobiles ont été installés. Des bouteilles d'eau ont été mises à disposition pour le personnel.

La climatisation du 5^{ème} étage a été pré inscrite au plan d'investissement de l'année prochaine. Les coûts d'installation et de fonctionnement sont impliquants, ce n'est pas une solution environnementalement convenable.

Dr CARIDROIT : Peut-on transférer le secrétariat du 5^{ème} au 4^{ème} étage ?

Mme RUIZ : C'est à voir avec le cadre.

FUITES A CHAMP FLEURY :

Mme RUIZ : Travaux non terminés, il reste une toiture terrasse avec un problème de gouttes.

SERVICE INFORMATIQUE :

Dossier abouti, à supprimer du cahier de suivi.

ALTERNANCES JOUR/NUIT :

FO : Une amélioration peut être espérée grâce aux « annonces gouvernementales » (Revalorisation déjà prévue dans le cadre du SEGUR de la Santé). Le taux horaire va être augmenté.

M.SEKOU : Recrutement de 3 infirmières de nuit, 2 mises en stage et 1 CDI.

ACCES INTRANET :

Mme MESNAGE : M. BEAUSSIEU confirme que tout est réglé dans son secteur. Pour Mme VAN VEEN, la situation n'est pas complètement réglée, les agents pouvant avoir accès seulement avec leur portable si les codes sont affichés dans le service.

FO : Aucun PC n'est à disposition.

A la blanchisserie les agents n'ont accès à aucun code de service.

A la cuisine, les agents peuvent avoir accès aux PC d'encadrement, ce n'est pas idéal.

REEMPLACEMENTS EN PERIODE ESTIVALE :

Mme MESNAGE : Sujet toujours d'actualité.

Les crédits SEGUR RH de la 3^{eme} vague n'ont pas encore été reçus, pour les créations de 2 postes IDE et du poste AS.

Malgré ce défaut de crédits, le SIC a été renforcé d'1 infirmier et de 2 AS.

FO : Selon l'accord, il manque encore un infirmier. FO continue à alerter la F3SCT quant à l'incapacité de remplacement et à prendre des congés.

SERVICE SANTE AU TRAVAIL :

Mme MESNAGE : Recrutement de Mme Julie LEBRASSEUR,

FO : Toujours en attente d'un médecin du travail, le CHAB ne remplit pas ses obligations légales.

PROBLEMATIQUES PIGEONS :

Mme RUIZ : Entre 20 et 30 pigeons sont capturés par cage.

Les gouttières sont nettoyées en même temps que les travaux des toits terrasses avancent. Les coursives de chaque toit sont remplacées, ce qui permettra à l'avenir de pouvoir nettoyer aisément les gouttières.

Pas de nouvelle concernant le pigeonnier contraceptif.

FO : Les retours des villes qui ont adopté les pigeonniers contraceptifs sont plutôt bons. Un partenariat avec la ville doit être recherché.

Une autre piste est de mettre un fil métallique au-dessous de chaque garde-fou, qui empêcherait que les pigeons s'y posent.

Mme RUIZ : Des commandes sont passées pour des effaroucheurs.

DECOMPTE HORAIRE POUR LES AGENTS :

Mme MESNAGE : Un mail a été transmis dans un 1^{er} temps avant de faire une note. Le mail a-t-il eu un effet positif ?

FO : Ça n'a pas avancé. Ce sujet est très service dépendant.

Mme MESNAGE : Une note va être faite.

PROTOCOLE EN CASCADE PSYCHIATRIE/ LABORATOIRE/ PTI :

Mme MESNAGE : En cours le déploiement des DATI/DTI/DECT qui ne sont pas encore faites.

Mme RUIZ : Les analyses des offres sont en cours. Le calendrier est tenu.

FO : L'administration devra travailler sur les protocoles, leur test et la formation des agents. Demande faite depuis 2019.

Mme MESNAGE : Une procédure a été mise en place pour la certification.

FO : La révision de la procédure est-elle seulement pour le laboratoire ?

Mme MESNAGE : Elle est pour l'ensemble des services.

FO : Il fallait une certification pour réécrire les protocoles... il faudra s'assurer de la compatibilité de ce protocole avec le nouveau matériel, tester ce protocole « grandeur nature » et s'assurer que les agents le connaissent.



ORGANISATION DU MAGASIN :

Mme RUIZ confirme que le logiciel copilote sera installé en octobre 2023.

FO : Le sujet a bien évolué, il faut être vigilant quant à la saturation de l'espace de nouveau imminente.

PLANNINGS RECURRENTS :

Mme MESNAGE : Le sujet est récurrent.

FO : les plannings proposés aux agents ne présentent aucun des avantages attendus des plannings récurrents.

GUIDE RH :

Mme MESNAGE : Guide réactualisé, il a été amandé lors du dernier CSE le 19/06/2023. Il doit être diffusé.

FO : Peut-il apparaître en page d'accueil sur Blue Médi ?

Mme MESNAGE : l'administration étudiera cette possibilité.

MEDECINE 3 :

FO : Les travaux ont bien avancé. Les locaux sont plus accueillants.

Mme RUIZ : Opération importante, avec la réunion de plusieurs budgets, sur un délai court :

- Pose de fenêtres oscillo-battantes, avec utilisation de clés si ouverture en grand. Fenêtres feuilletées anti-suicide, performantes (transmission lumineuse de 70% et thermique de 30%).
- Réalisation de 4 chambres post-covid.
- Réfection des couloirs et des salles de bain faites.
- Remplacement des radiateurs obsolètes.
- Mise en place de mains courantes.

FO : Il est dommage que la salle de bain commune, vieillissante, n'ait pas été remplacée au même moment.

Mme RUIZ : Une nouvelle vague de travaux devra être vu en cardiologie avec la nouvelle direction, les travaux demandés pourront y être intégrés.

FONCTIONNEMENT DES F3SCT :

Mme MESNAGE : Pas de changement concernant la transmission des FEI.

FO : C'est même pire. FO en recevait environ 8%. Depuis un an, FO n'en a reçu aucune.

C'est un sujet qui sera remonté aux experts visiteurs lors de la certification.

URGENCES :

Sécurité

Mme MESNAGE : Une réponse négative avait été rendue à la demande d'avoir un agent de sécurité, pour le médiateur de jour c'est toujours en attente.

FO : La priorité pour le CHAB, c'est la sûreté avec un personnel de sécurité. Ce n'est ni aux brancardiers, ni ambulanciers de s'occuper de la sécurité, ils n'ont ni formation, ni compétences et encore moins de primes pour ces extras.

URGENCES (Fiche Sillage patient agressif)

FO : mise en place d'une fiche d'alerte sur sillage pour les patients connus pour leur risque d'agressivité ?

Mme MESNAGE : Les médecins n'ont pas envie de la mettre en place, la traçabilité dans le dossier patient lors de signe d'agressivité leur pose question.

CONDITIONS TRAVAIL EHPAD/ USLD :

FO : Les surcharges de travail sont générales.

Le poste du logisticien est un vrai plus. C'est une solution qui pourrait être vue dans d'autres service pour décharger les équipes soignantes.

La distribution des médicaments par les Aides-Soignants sans la charge de vérification reste un sujet non réglé.

GROUPE VIOLENCE :

Mme MESNAGE : A réaliser.

RENFORT REA VERS MEDECINE 3 :

Mme MESNAGE : C'est arrivé. C'est normal d'avoir une solidarité entre services et qu'un service allégé aide un service surchargé.

FO : Ce sont des conditions de travail dégradées et stressantes pour les agents.

SSR G :

Mme MESNAGE : Les rails sont posés.

FO : Le sujet « Porte d'Entrée » est réglé, grâce aux codes.

Les mains courantes ont-elles été refixées ?

Mme RUIZ : Oui.

Sujet supprimé.

LIVRAISON PLATEAU REPAS AU SSR AUNAY :

Mme MESNAGE : Réponse négative

Sujet toujours actif.

SERVICES TRANSPORT :

Mme MESNAGE : Féminisation du personnel, vestiaires, douches et WC femmes ?

Toujours en cours de réflexion pour trouver une solution.

Mme RUIZ : Les travaux sont inclus dans les PPI. Ce choix sera-t-il retenu ?

CUISINE :

FO : Travaux terminés, mais tous les châssis de portes restent à refaire.

FO interpelle la Direction sur l'état des tenues professionnelles rendues par la blanchisserie. Les tenues sont d'un blanc plus que douteux. L'explication obtenue auprès des agents du service : La blanchisserie ferait des économies sur la lessive.

Mme MESNAGE s'engage à faire un mail à la blanchisserie pour comprendre.



F3SCT Principale - Bayeux

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 25 sur 26

OFFICE NERVAL RDC :

Mme RUIZ : Les travaux démarrent semaine 38.

TENUES PROFESSIONNELLES SSIAD BAYEUX :

FO : Les tenues sont très jolies, par contre elles prennent la poussière depuis plusieurs mois. Un protocole de lavage du linge est en attente, les agents ont interdiction de s'en servir en attendant.

SERVICE PEDOPSY ACCUEIL SANS RDV :

FO : Suivre les préconisations.

SERVICE PEDOPSY EQUIPE MOBILE CANOPEE :

FO : Reste la pose des fenêtres

Mme RUIZ : Il faut relancer pour les travaux locaux.

V. VISITES F3SCT

Rapport visite F3SCT Local Vélos du 26/06/2023 – (Annexe 4) : PV Validé

QUESTIONS DIVERSES :

FO évoque sa demande ancienne informatique d'une barrette de scanners.

Mme MESNAGE : La DSEL a passé un bon de commande pour des barrettes. De plus la DSEL a émis une note de service demandant à chaque service les besoins informatiques.

FO : Allons-nous travailler sur le règlement intérieur obligatoire de la F3SCT ?

Mme MESNAGE fixera une date de réunion et enverra un projet de règlement intérieur CSE-F3SCT.

CFDT : La cadre du SSR Gériatrique demande s'il est possible d'envisager des locaux de rangement ? Le local actuel est trop petit. Le stockage de consommables se fait dans les couloirs. Est-il possible de changer la destination de certaines pièces, notamment celles prévues dans les maisonnées pour rencontrer les familles ? Il serait bien que ces pièces puissent à terme être fermées à clef.

Au réel, les visites familles se font dans la salle commune.

Mme RUIZ va voir les possibilités avec la cadre.

Pas d'autres questions, la séance est levée à 13h40.



F3SCT Principale - Bayeux

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 26 sur 26

Le secrétaire du CHSCT

Rodolphe GOSSELIN

La Présidente de la F3SCT

Isabelle MESNAGE